

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 2 juillet 2024

**Délibération
N° 24.129.2**
En exercice ... 37
Présents 25
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) TERRITOIRE 34 -
RAPPORT DU MANDATAIRE 2023 - APPROBATION**

Date de la convocation : 26/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 2 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

7 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Bernard GUERRERE), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par madame Marlène PUCHE), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 juillet 2024

Société Publique Locale (SPL) Territoire 34 - Rapport du mandataire 2023 - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1524-5 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L327-1 ;

Vu le Code du commerce ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) Territoire 34 ;

Vu la délibération n° 21.166.2 du Conseil communautaire du 2 novembre 2021 approuvant la prise de participation dans l'augmentation du capital de la Société Publique Locale (SPL) Territoire 34 ;

Vu le rapport du mandataire 2023 ci-annexé transmis par courrier de la SPL Territoire 34 reçu le 4 juin 2024 ;

Considérant que l'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL Territoire 34 a approuvé le 30 mai 2024 les comptes annuels de l'exercice 2023 ;

Considérant que le rapport du mandataire comprend les informations mentionnées au décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022, et qu'il complète le rapport de gestion et d'activité de la SPL ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. PREND ACTE du débat suscité en son sein par la présentation du rapport du mandataire 2023 relatif à la SPL Territoire 34 ci-annexé.

II. APPROUVE ledit rapport.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

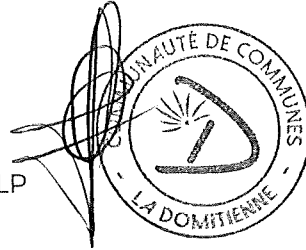
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **09 JUIL. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **09 JUIL. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Mireille TORTES

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240702-DEL IB_24_12

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240702-DELIB_24_12